



**MINISTÈRES  
ÉDUCATION  
JEUNESSE  
SPORTS  
ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
RECHERCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AVIS EMIS PAR LE COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE  
TRAVAIL  
MINISTERIEL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE**

**Réunion du 13 juillet 2021**

**AVIS EMIS PAR LE COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL  
MINISTERIEL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE**

**Réunion du 13 juillet 2021**

AVIS	SUITES DONNEES PAR L'ADMINISTRATION
<p><b>Avis 1 : Préparation de la rentrée universitaire de 2021</b></p> <p>Le CHSCT ministériel de l'ESR a pris connaissance de la circulaire envoyée le vendredi 9 juillet 2021 pour la réunion plénière du CHSCT ministériel du 13 juillet 2021, après l'annulation de la réunion exceptionnelle prévue le 2 juillet 2021, en l'attente d'arbitrages. Cette circulaire s'appuie sur le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021, modifié le 29 juin 2021.</p> <p>Le CHSCT demande une clarification de toutes ces mesures, circulaires, annonces médiatiques contradictoires, qui se basent sur les lois et décrets, avec une communication explicite en direction des établissements.</p> <p>Le CHSCT demande une présentation de l'analyse des risques professionnels liés à cette circulaire, ainsi qu'aux annonces du président de la République le 12 juillet 2021 à 20h00. Il demande la communication du plan d'actions mis en œuvre, avec les moyens et les dates de réalisation des actions. En particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'incidence de l'obligation vaccinale ou celle d'un test Covid-19 négatif ("passe sanitaire") pour les lieux pouvant accueillir plus de cinquante personnes, sur l'accès possible des étudiants dans les amphithéâtres universitaires et l'organisation des réunions de plus de 50 personnes. L'échelonnement nécessaire pour l'organisation des enseignements pour tenir compte des étudiants qui n'auraient pas eu le temps ou les opportunités pour se faire vacciner.</li> <li>- Une clarification des dispositifs de tests, tests RT-PCR, tests antigéniques, autotests, mis en œuvre dans les précédentes circulaires, et du rôle des étudiants référents et médiateurs Covid ; la réaffirmation que les tests pour les étudiants et agents et agentes resteront gratuits.</li> <li>- Le CHSCT MESR constate qu'après avoir refusé de permettre aux agents de l'ESR d'accéder à une vaccination prioritaire en mars/avril 2021, il stigmatise aujourd'hui les travailleuses et travailleurs comme les usagers qui ne seraient pas vaccinés. Sur quelle base réglementaire la vaccination des personnels serait-elle rendue obligatoire et notamment en ce qui concerne le secret médical.</li> <li>- L'attribution des moyens pour l'accueil de 34000 nouveaux et nouvelles étudiants, en termes de postes d'enseignants-chercheurs et de personnels techniques et administratifs, ainsi qu'en termes de moyens immobiliers, mobiliers, matériel technique et informatique, pour satisfaire, de surcroît, à la contrainte de jauge, le cas échéant ; en l'état des informations du CHSCT MESR, aucun moyen supplémentaire n'a été attribué.</li> <li>- Pour la restauration des étudiants, boursiers ou non boursiers : le CHSCT ministériel demande de reconduire les repas CROUS à 1€ pour tous les étudiants.</li> <li>- Avec le remplissage de 100% des résidences universitaires : l'évaluation et l'identification des risques sanitaires engendrés avec le plan d'actions rattaché et leur inscription au DUERP d'établissement ;</li> </ul>	<p><b>Avis n° 1</b></p> <p>Après deux années universitaires très largement impactées par la crise sanitaire et ses conséquences sur la scolarité et la vie des étudiants, mais aussi les conditions de travail des agents, le ministère souhaitait que la rentrée 2021 soit marquée par une reprise des cours dans les conditions les plus normales possibles afin de préserver la réussite et le bien-être des étudiants tout en garantissant à tous, étudiants et agents, une sécurité sanitaire maximum.</p> <p>Il est aujourd'hui possible de vous faire le bilan de cet engagement et de vous témoigner que les légitimes préoccupations que vous avez portées dans le présent avis ont bien été prises en compte et continuent à structurer l'action de mes services et plus particulièrement de la DGEIP. Ces principes structurent la circulaire du 5 août 2021 qui constitue encore aujourd'hui le fondement des consignes applicables.</p> <p>La remarquable mobilisation de l'ensemble des acteurs et moyens de l'enseignement supérieur qui a précédé et accompagné la rentrée 2021 a permis une reprise des cours quasi totalement en présentiel et à 100% des capacités d'accueil. Au-delà des cours, c'est aussi la vie étudiante, dont on sait depuis le premier confinement le rôle crucial pour la réussite et le bien être des étudiants, qui a pu reprendre avec des événements festifs et les services de vie étudiante (restauration à 100% des capacités d'accueil, santé, culture, sport...).</p> <p>L'atteinte de cet objectif ambitieux et nécessaire s'est faite dans le respect de la sécurité sanitaire des étudiants et agents de l'enseignement supérieur avec seulement 46 foyers épidémiques et près de 7132 cas recensés au 10 décembre par les établissements</p>

les mesures de protection de la santé et de la sécurité des agents ; le recrutement de personnels supplémentaires pour faire face à cette situation nouvelle.

- L'analyse des risques et les mesures prises pour une rentrée en présentiel dans les conditions particulières d'une prévisible recrudescence de la pandémie virale, avec l'éventualité d'une quatrième vague liée au variant Delta ou autres variant à venir.

- Les moyens supplémentaires pour la médecine du travail et de prévention, notamment dans les établissements qui en sont privés, et, le cas échéant, pour généraliser la vaccination des personnels et usagers.

- Un bilan détaillé de la mise en œuvre dans les établissements universitaires et organismes de recherche des précédentes consignes relatives à l'ouverture partielle aux étudiants.

- L'analyse consolidée des retours d'expérience réalisés dans les établissements suite au travail commun du CHSCT ministériel avec l'Anact.

Le CHSCTMESR prend acte qu'enfin le ministère "recommande" aux établissements d'assurer l'aération des salles de cours et le contrôle de la qualité de l'air, un an après les recommandations du CHSCT. Il s'interroge sur les moyens accordés aux établissements pour remplir ces recommandations.

Le CHSCT demande communication du plan d'actions pour la mise aux normes sanitaires des bâtiments pour ce faire (problèmes d'ouverture de fenêtres dans les bâtiments vétustes, des systèmes de ventilations qui recyclent l'air, le renouvellement des filtres ...).

Le CHSCTMESR demande que la disposition sur les sessions de substitution soit cadrée réglementairement dans l'article 34 du décret n°2021-699 du 1er juin 2021 susvisé.

Faute de réponses précises et circonstanciées aux demandes du comité, le CHSCTMESR serait dans l'obligation de constater qu'à nouveau, Mme la Ministre ne respecte toujours pas ses obligations de garantir la santé et la sécurité des agents dans tous les aspects liés au travail. Par ses carences, elle met en danger la vie des agents et agentes du service public.

depuis la rentrée.

Cette mobilisation de tous au service d'un objectif partagé s'est tout d'abord manifestée par un travail partenarial pour assurer la meilleure information possible et trouver des réponses aux difficultés rencontrées.

Des réunions hebdomadaires ont été organisées entre la DGEISIP, les conférences de présidents d'établissement et les recteurs afin d'assurer la remontée la plus fluide possible de l'information, le partage des bonnes pratiques et faciliter l'élaboration de réponses adaptées à des situations très évolutives. Ce travail s'est doublé d'un important développement de l'offre de service de la DGEISIP qui a permis d'apporter aux établissements des ressources et outils pour construire à leur niveau, dans le respect de leur autonomie, la réponse la plus adaptée à leur situation. Inversement, la boîte mel fonctionnelle

« [questions-sanitaires.dgesip@enseignementsup.gouv.fr](mailto:questions-sanitaires.dgesip@enseignementsup.gouv.fr) » a permis aux référents COVID des établissements de pouvoir poser directement leurs questions à la DGEISIP. Ces échanges ont ainsi enrichi la foire aux questions (FAQ) accessible sur l'offre de service. Par ailleurs, le réseau social « Whaller » administré par la DGEISIP a permis, via ses différentes « bulles », et notamment celle « vie étudiante », d'élargir le champ des agents pouvant solliciter directement l'administration centrale.

Ces échanges ont aussi débouché sur l'envoi de courriers précisant et éventuellement adaptant le cadre général de la circulaire de rentrée en fonction des évolutions de la situation et des orientations interministérielles. C'est ainsi, par exemple, que les consignes en matière d'aération des locaux ont été progressivement précisées.

Ce travail collectif a aussi permis au ministère de porter au niveau interministériel les spécificités de l'enseignement supérieur dans la mise en œuvre de la politique de lutte contre le COVID. Le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) a ainsi pu obtenir des arbitrages importants sur une rentrée à 100% des capacités d'accueil, le maintien hors du champ du passe sanitaire des activités d'enseignement, de la vie étudiante, le maintien des événements festifs dans un cadre sanitaire sécurisant (jusqu'aux évolutions sur ce point de début décembre), un protocole

pour les examens et concours adaptés (publié en novembre), le déploiement de centres de vaccination dédiés dans certains établissements, une simplification de l'accès des services de santé universitaires (SSU) aux vaccins...

Sur l'ensemble des sujets, le MESRI a constamment actualisé l'ensemble des informations, des préconisations et des instructions sur l'offre de service de la DGESIP qui ont été rendus accessibles à tous.

Pour donner corps à son ambition d'une rentrée en présentiel, le MESRI a aussi engagé des moyens importants pour répondre aux besoins des étudiants et des établissements face aux conséquences de cette crise.

Ainsi, ma première priorité a été d'appuyer, au sein des établissements, les politiques nationales déployées pour tester-alerter-protéger (TAP). A ce titre 8,5 M€ ont été consacrés par le ministère à la prise en charge de 3 M d'autotests et la réalisation de tests antigéniques en établissements avec notamment la mobilisation de près de 48 000 heures de médiateurs COVID. Des livraisons gratuites d'autotests et de masques ont par ailleurs été réalisées directement par le ministère. Ce sont plus de 2,6 millions de masques et plus de 2,6 millions d'autotests, dont 450 000 depuis la rentrée 2021, qui ont ainsi été mis à disposition des établissements d'enseignement et des CROUS depuis 2020. Par ailleurs, l'acquisition par les établissements de détecteurs de CO2 a été encouragée pour leur permettre de mettre en place une cartographie de la qualité de l'air ambiant pour concevoir et mettre en œuvre une politique d'aération/ventilation à même de limiter les risques de contamination aérienne. J'ai indiqué aux établissements qui auraient des difficultés à les financer que le ministère pourra prendre à sa charge une partie de ces acquisitions.

Le second axe prioritaire retenu par le ministère est le renforcement de l'accompagnement des étudiants au quotidien.

Ainsi, 80 psychologues ont pu être recrutés dans les établissements, pour un coût annuel de l'ordre de 6 M€ assuré par le MESRI, auxquels s'ajoute le dispositif « santé psy » qui a permis de dispenser plus de 41 000 séances depuis le 1er septembre pour une enveloppe

totale de 1,7 M€ prise en charge par le ministère. Par ailleurs, 45 travailleurs sociaux ont été recrutés au sein du réseau des œuvres universitaires et scolaires pour accompagner socialement les étudiants grâce à un engagement financier du ministère à hauteur de 1,5 M€ annuel. Le réseau des œuvres a aussi développé son accompagnement humain, avec 1000 référents étudiants pour ses 750 résidences étudiantes, pour lequel le MESRI consacre une enveloppe annuelle de 4M€. S'agissant des résidences universitaires il est à noter que les CROUS y appliquent l'ensemble des recommandations/mesures nationales interministérielles et ministérielles ainsi que les mesures préfectorales lorsque celles-ci sont ciblées localement. Les DUERP ont fait l'objet des évolutions nécessaires dès le printemps 2020.

L'accompagnement pédagogique vers la réussite des étudiants les plus fragiles, avec le renforcement du tutorat étudiant, a été l'autre préoccupation du MESRI avec un effort de 18 M€ pour permettre le recrutement de 20 000 tuteurs supplémentaires.

Enfin, mon engagement dans la lutte contre la précarité étudiante a été renforcé pour répondre au défi particulier que constituent les conséquences matérielles de la crise sanitaire. Ainsi le repas à 1€ pour les étudiants boursiers dans les restaurants des CROUS a été maintenu et étendu aux étudiants non boursiers qui connaîtraient des difficultés financières, ce qui représente un engagement budgétaire de 49 M€. De même, une nouvelle fois, les frais d'inscription à l'université ont été gelés pour 2021-2022.

Au-delà de cette mobilisation pour répondre à l'impact de la crise de la COVID 19, le MESRI met en place dès aujourd'hui les moyens pour répondre à l'augmentation du nombre d'étudiants.

Ainsi, la création de près de 34 000 places supplémentaires à la rentrée 2021, que j'ai annoncée en juillet dernier, porte sur 26 000 places dans les établissements d'enseignement supérieur, 5 000 dans les BTS et 2 500 places dans les instituts de formation en soins infirmiers (IFSI). Pour les 26 000 places créées dans les établissements d'enseignement supérieur, près de 60 M€ leur ont été alloués depuis le début de la gestion 2021. Ces crédits, permettent de recruter autour de 1 000 personnels enseignants, administratifs et techniques supplémentaires, nécessaires à la formation des

## **Avis 2 : Formation initiale des conseillers de prévention de l'ESR**

Le CHSCT ministériel de l'ESR demande que des moyens soient alloués pour permettre une formation initiale et continue de qualité des conseillers de prévention (CP), formation supprimée depuis 2012 faute de financement. Cette formation se tenait sur 2 fois une semaine et permettait, par les échanges informels en plus du cursus, la construction, la consolidation et l'inclusion des nouveaux nommés dans le réseau des conseillers de prévention. La formation des CP a repris en novembre 2019 sur 8 demi-journées, elle a été très appréciée, mais jugée trop courte et trop intense. Il n'y a pas eu de formation en 2020, et en 2021, seules 6 demi-journées sont prévues, avec des journées en présentiel et d'autres à distance.

La situation sanitaire a mis en évidence le rôle essentiel des conseillers de prévention d'établissements qui étaient en première ligne pendant la crise et sur le pont pendant la fermeture des établissements (PCA, PRA, distribution de masques et de gel hydro-alcoolique, mesures sanitaires, nettoyage désinfection des locaux, etc.).

Le CHSCT ministériel demande de prévoir deux fois une semaine de formation en 2021-2022, avec une préférence pour son organisation dans un établissement, ce qui permettrait de mettre en pratique en conditions réelles la formation.

étudiants. Ces recrutements peuvent être effectués sans augmentation du plafond d'emplois compte tenu de la marge actuelle sous plafond.

Ces créations d'emplois s'accompagnent de moyens de fonctionnement supplémentaires, s'agissant en particulier des dispositifs nécessaires à l'hybridation des formations, financées grâce au plan de relance (35 M€) et au programme des investissements d'avenir 3 (22 M€). En matière immobilière, une enveloppe de 1,2 Mds € a été allouée au MESRI dans le cadre du plan de relance, à destination notamment des universités, pour engager les travaux de rénovation nécessaires, en tenant compte d'un objectif d'amélioration de la performance énergétique.

## **Avis n°2**

La question de la formation initiale des conseillers de prévention de l'ESR constitue une priorité forte. C'est pourquoi, dès 2018, le ministère a initié un travail collaboratif pour l'élaboration d'un module de formation initiale destiné aux nouveaux conseillers de prévention des établissements du périmètre de l'enseignement supérieur et de la recherche financé par la DGESIP. Ce travail a été réalisé en lien avec l'agence de mutualisation des universités (AMUE), l'institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IH2EF), des inspecteurs santé et sécurité au travail et l'association des préventeurs des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La première session de formation a eu lieu en novembre 2019.

Le choix d'organiser la formation tous les deux ans permet de disposer d'un nombre important de participants, ce qui favorise la dynamique de groupe.

La session 2021-2022 a débuté en novembre 2022 comprenant 4 jours en présentiel à Poitiers et Paris et des interventions en distanciel.

Si l'allongement de la durée des sessions de formation n'est pas retenu pour le moment, notre souhait est de compléter le temps en présentiel par des sessions d'enseignement à distance portant notamment sur les pré-requis.

### **Avis 3 : Situation des INSPÉ**

Les représentants du personnel au CHSCT MESR font le constat amer d'une situation désastreuse dans les INSPÉ (INSPÉ : Institut national supérieur du professorat et de l'éducation) :

- De multiples alertes ont été faites, que ce soit en CHSCT ou par interpellation des directions, pour dénoncer chez les enseignants et personnels une forte dégradation des conditions de travail se traduisant par une souffrance au travail aiguë, des démissions, et ce depuis plusieurs années.
- Les réformes successives subies ont conduit à une perte du sens et de la cohérence. Les agents ne sont plus associés aux décisions prises et sont informés à posteriori de l'organisation du travail qui leur est imposée, ne permettant plus l'adhésion des personnels. La crise actuelle et l'urgence de l'introduction de la dernière réforme ont encore accentué cette situation dégradée, induisant un sentiment de maltraitance envers les étudiants et les personnels.

Le CHSCT du MESR demande à Mme la ministre :

- Que toute l'aide et l'accompagnement nécessaires soient proposés aux personnels en souffrance ;
- De restaurer la démocratie dans les instances des INSPÉ, conformément aux usages universitaires, puisqu'ils sont des composantes universitaires. Cela implique que l'avis du Conseil d'INSPÉ soit sollicité sur le choix de la direction, ainsi que l'instauration d'une représentation des personnels majoritaires au conseil d'INSPÉ afin de pouvoir peser sur les décisions.
- Que des négociations urgentes sur la réforme et sa mise en œuvre qui déstructure la formation et fragilise les équipes soient engagées. Le ministère de l'Éducation nationale peine à trouver des berceaux de stage en responsabilité pour les étudiants et des collègues en temps partagés, exerçant pour moitié en établissement et pour moitié à l'INSPÉ.
- Que la collégialité dans les équipes soit à nouveau de mise et que les enseignants-formateurs de l'INSPÉ retrouvent leur place au sein des collectifs de travail et de décision.
- Que l'arrêté master MEEF (master de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) de la réforme soit rediscuté, et que le caractère universitaire de la formation soit défendu.

### **Avis n° 3**

La DGRH prend acte avec la plus grande attention des constats et demandes formulés dans l'avis faisant suite à la séance du CHSCTMESR du 13 juillet 2021 concernant les conditions de travail jugées dégradées de certaines équipes des INSPÉ.

Si la double conjoncture d'une période de réforme et de crise sanitaire est venue amplifier certaines situations, à ces dernières, seule pourra répondre une démarche globale et structurée pour le suivi des situations faisant l'objet d'alertes d'une part, mais aussi plus généralement dans une perspective de prévention, en impliquant tous les membres du réseau des INSPÉ, les académies et le suivi des directions générales du MENJS et du MESRI.

Concernant le calendrier de mise en place de la réforme de la formation initiale, ce dernier a été revu à deux reprises, pour une mise en œuvre progressive, sur l'année universitaire 2020-2021, puis un déploiement plein à la rentrée universitaire 2021. Cette révision s'est faite dans le cadre d'un dialogue continu avec les équipes des INSPÉ et le réseau et s'est poursuivie jusqu'à janvier 2021. Cette révision a notamment pris la forme de délais accordés pour la transmission des dossiers d'accréditation et de présentation de l'offre de formation, laissant aux équipes davantage de temps pour leur élaboration : le calendrier initial posait Avril 2020 pour la transmission du dossier offre de formation et Octobre 2020, pour le dossier accréditation / offre de formation. Un calendrier intermédiaire a reporté à Mai 2020 la remise du dossier offre de formation et Novembre 2020, pour le dossier accréditation / offre de formation. Le calendrier définitif a posé la fin Janvier 2021 pour la remise du dossier accréditation et l'offre de formation.

Concernant les alertes relatives à des situations de travail dégradées, la DGRH a pris l'attache du réseau des INSPÉ afin de

faire le point collectivement sur la prise en compte de ces situations et sur les actions concrètes conduites pour faciliter le travail des équipes et engager une démarche préventive.

Des actions ont déjà été engagées par le réseau des INSPÉ, qui pourront enrichir et contribuer à la démarche collective et globale. Une enquête a notamment été lancée auprès des étudiants sur les conditions d'études, en lien avec le stage tiers temps. De même, dans certains INSPÉ, sont créés des observatoires de la formation, ce qui permettra de mettre à jour ces problématiques et d'en faire de réels objets collectifs de travail. A l'université de Reims a été créé un Observatoire de la qualité de vie et du développement professionnel et plusieurs pistes de travail se sont dégagées, qui pourront être mutualisées au sein du réseau des INSPÉ, il s'agit notamment de la nécessité d'une meilleure coordination pédagogique avec la programmation d'une concertation d'équipe pédagogique par mois pour du partage de pratiques ; l'organisation de points d'étape concernant, par exemple, les étudiants en difficulté, la programmation de réunions sur chaque site avec les enseignants et la direction de l' INSPÉ pour faire le bilan du ressenti de chacun sur l'année universitaire, l'engagement d'un bilan sur l'utilisation des outils utilisés pour le distanciel et d'un travail sur l'impact de la situation sanitaire sur les personnels de l'INSPÉ.

Au niveau national, le réseau des INSPÉ s'est saisi de la problématique des RPS et va initier une réflexion cette année. Des pistes de travail ont été identifiées, notamment pour que le sujet des RPS et la question de la QVT soient des dimensions prises en compte dans la formation des futurs professeurs mais également dans l'accompagnement des premières années de l'entrée dans le métier en lien avec les équipes du rectorat.